

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 13 Décembre 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2021 - 48

OBJET : Décision Modificative Numéro 1 du budget principal exercice 2021

L'an deux mil vingt un et le 13 décembre à 9h45, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Fontvieille.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2021,
Vu le Compte de Gestion 2020,
Vu le Compte Administratif 2020,
Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2020,
Vu le Budget Primitif 2021,
Vu le projet de la Décision Modificative n° 1 de 2021 (ci-joint),

Le Président expose :

Cette Décision Modificative N°1 du Budget Principal a pour objet d'ajuster les prévisions du Budget Primitif 2021.

Il est proposé à l'assemblée de voter la Décision Modificative n°1 de 2021 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement :	150 000.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €

**Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Article 1^{er} : d'approuver la Décision Modificative n°1 de 2021 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement :	150 000.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant à la Décision Modificative n° 1 de 2021.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-251301545-20211213-2021_48-BF

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA